



Police

Zone de police
« La Mazerine »
n° 5269
-

AVIS DE PUBLICATION

En sa séance du 23 septembre 2024, le Conseil de police a examiné les points suivants :

En séance publique

1. APPROBATION DU PV DU 21 JUIN 2024 (PARTIE PUBLIQUE) – VOTE

La partie publique du procès-verbal de la séance du 21 juin 2024 est approuvée à l'unanimité.

2. PRESENTATION DU COMPTE 2023 DE LA ZONE DE POLICE LA MAZERINE – VOTE

Le Conseil de police approuve la clôture des comptes relative au budget 2023 ordinaire et extraordinaire de la zone de police.

3. BUDGET 2024 - MODIFICATION BUDGETAIRE N°2 – VOTE

Le Conseil de police approuve la modification budgétaire n°2 relative au budget 2024 à l'ordinaire et à extraordinaire de la Zone de police.

4. ZONE DE POLICE - DECLASSEMENT DE MATERIEL INFORMATIQUE – VOTE

Le Conseil de police autorise le Collège de police à aliéner le matériel informatique suivant en proposant sa destruction :

<u>Matériel</u>	<u>Marque / Type</u>	<u>N°MODEL</u>	<u>N° de série</u>
PC	Priminfo	I5	91832336
PC	Priminfo	I5	91552520
PC	Priminfo	I5	91832390
PC	Priminfo	I5	91832330
PC	Priminfo	I5	91373363
PC	Priminfo	I5	91832312
PC	Priminfo	I5	92150727
PC	Priminfo	I5	91832318
PC	Priminfo	I5	91832348
PC	Priminfo	I5	91902651
PC	Priminfo	I5	91832300
PC	Priminfo	I5	91832372
PC	Priminfo	I5	91552489
PC	Priminfo	I5	92150739

5. MOYENS ACTUELS ET A VENIR DE LUTTE ET DE CONTROLE CONTRE DES VITESSES EXCESSIVES DANS LES ZONES 30 – QUESTION DU CONSEILLER MADAME CHARLOTTE RIGO

Des contrôles réguliers de la circulation locale, notamment du respect des limitations de vitesse, sont en place. Des radars mobiles ont été utilisés sur plusieurs axes, avec des résultats positifs. Toutefois, la gestion des radars est contrainte par des quotas imposés par le Centre Régional de Traitement (CRT). Concernant la rue de l'Institut, l'installation de radars est difficile en raison de la configuration étroite.

Pour la rue Du Patch, la situation devrait se normaliser en octobre après les travaux.

Quant à la question concernant des patrouilles en « civil », nos vélos étant tous aux couleurs de la Police Locale, nous ne pouvons les envisager.

La zone de police privilégie la prévention et la présence visible des équipes sur le terrain.

En attendant, nous poursuivons nos efforts pour assurer la sécurité des usagers faibles dans l'ensemble des zones sensibles.

A huis clos

- 1. APPROBATION DU PV DU 21 JUIN 2024 (HUIS CLOS) – VOTE**
- 2. PERSONNEL – INSCRIPTION A DEUX FORMATIONS VIA L'ACCORD-CADRE PLURIANNUEL DE SERVICES RELATIF A L'ORGANISATION DE**

**FORMATION DANS LES DOMAINES DE LA PREVENTION ET DE LA
LUTTE CONTRE L'INCENDIE AU PROFIT DE LA POLICE FEDERALE –
VOTE**

En séance publique

6. PERSONNEL – BESOINS MOBILITE 2024/04 ERRATUM – VOTE

Le Conseil de police autorise dans le cadre de la mobilité 2024/04 erratum l'ouverture de la place :

- Un Calog C. pour le département DirOps

7. PERSONNEL – BESOINS MOBILITE 2024/05 – VOTE

Le Conseil de police autorise dans le cadre de la mobilité 2024/05 l'ouverture des places :

- Un CP stratégie organisationnelle
- Un INP pour le département INTER
- Un INP pour le département SER

En cas de mobilités 2024/04 et 2024/04 erratum infructueuses :

- Un INP pour le département CIZ
- Un Calog C pour le département qualité- admin/CIZ
- Un Calog C. pour le département DirOps

Le Conseil de police décide d'ouvrir les places de Calog C. en interne et en externe.

La liste ci-dessus ainsi que l'ordre du jour peuvent être consultés au siège de la zone de police, commissariat central, route de Genval, 157-159 à 1380 Lasne, dès ce mardi 24 septembre 2024 pendant 10 jours.

Le Chef de zone,



Laurence COPPIETERS
Commissaire divisionnaire de
police

La Présidente,



Laurence ROTTHIER
Bourgmestre de Lasne